



Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

En outre, conformément au droit du bail, un logement loué peut être sous-loué uniquement avec l'accord du bailleur.

Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Prénoms et Nom :

Domicile du logeur (rue et no) :

NPA et localité :

No de tél. : No de portable :

E-mail :

Atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le logement ci-dessous :

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et No :

NPA et localité :

Etage : Nombre de pièces : Si connu, no EWID :

L'hébergement est-il gratuit ou, au contraire, payant ?

Personne(s) hébergée(s)

| Nom et prénom | Né(e) le | A emménagé le | No. de téléphone |
|---------------|----------|---------------|------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Date :

Signature **du logeur** : *Signature du conjoint :

*Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.

Annexes : - copie du bail à loyer

- pièce d'identité du logeur

pièce d'identité du logeur vérifiée au guichet

copie de pièce d'identité détruite après vérification